



LETTRE D'INFORMATION

| Mars 2022

Retour sur la réunion du Comité Syndical du 28 janvier 2022



Lors de sa réunion du 28 janvier dernier, le Comité Syndical a adopté, à l'unanimité, le programme d'actions « **Service Public Local de l'Énergie** » pour 2022-2026 ainsi que les nouvelles modalités d'intervention du SDEHG.

Les grands axes du programme « Service Public Local de l'Énergie » pour 2022-2026 :

- Accélérer la transition énergétique de nos territoires grâce à un nouveau modèle d'éclairage public et de nouveaux programmes de travaux pour lutter contre la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement de la mobilité électrique par le renforcement et la coordination des infrastructures de recharge,
- Renforcer l'accompagnement des communes dans leurs projets de transition énergétique, développer l'autoconsommation à partir d'énergie renouvelable et assurer une veille technologique et énergétique,
- Développer l'expertise du Syndicat, améliorer et moderniser les services apportés aux communes et aux usagers.

[>>>> Pour consulter le programme « Service Public Local de l'Énergie » pour 2022-2026](#)

[>>>> Pour consulter les nouvelles modalités d'intervention du SDEHG](#)

Le programme d'éclairage **LED Haute-Garonne 2026 ++** est lancé !



Le SDEHG propose aux communes un nouveau programme d'éclairage public : le programme **LED Haute-Garonne 2026 ++**.

Il s'agit d'un **programme de rénovation accélérée dédié au remplacement des appareils d'éclairage public**.

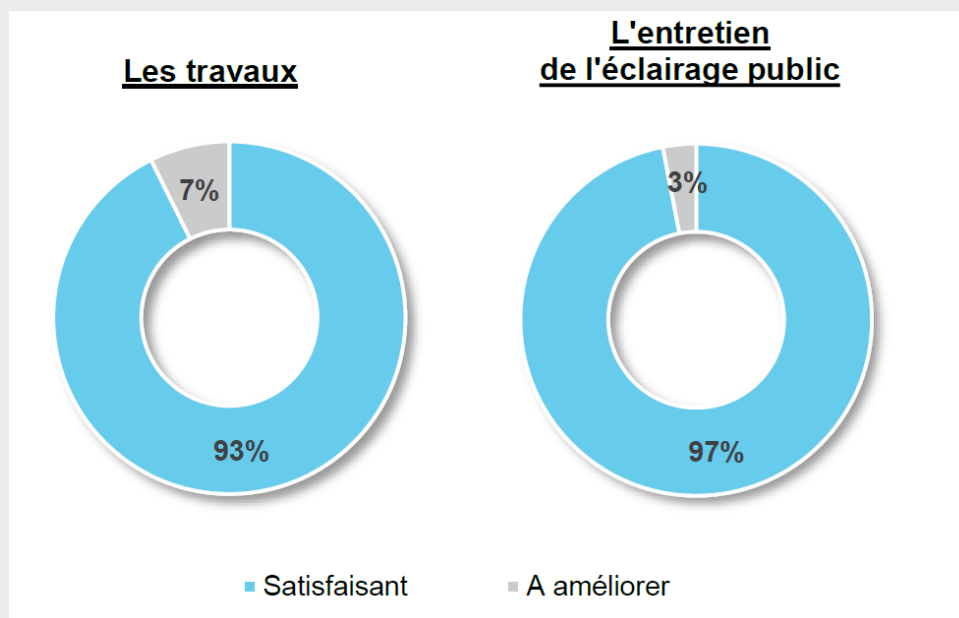
- Ce programme est réservé aux travaux légers d'investissement consistant à ne remplacer que le luminaire par un appareil d'éclairage public standardisé de dernière génération.
- Le nouveau luminaire proposé est optimisé pour économiser l'énergie et limiter la pollution lumineuse afin de préserver la biodiversité et la santé humaine. Il répond aux exigences réglementaires imposées par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.
- Ce programme, ouvert à tous types de points lumineux, favorisera le remplacement des luminaires de type « boule », particulièrement énergivores et néfastes pour la biodiversité, devant être éradiqués avant 2025.
- Les travaux sont financés par les économies d'énergie réalisées et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.
- Le SDEHG garantit à la commune une réduction d'au moins 10% de ses dépenses de fourniture d'électricité pour les points lumineux concernés, déduction faite de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux.
- **Ce programme permet d'atténuer les hausses du prix de l'électricité qui pourraient intervenir dans les années à venir.**

>>>> **Pour participer au programme LED Haute-Garonne 2026 ++ : adressez votre demande à contact@sdehg.fr**

>>>> **Pour en savoir plus**

95% de taux global de satisfaction pour la qualité des services

Le SDEHG apporte une attention particulière à la satisfaction des communes et des usagers. Pour évaluer la qualité des services et ainsi s'améliorer, le SDEHG adresse des questionnaires de satisfaction aux communes et aux usagers. Voici les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées sur la qualité des services du SDEHG en 2021.



Ces résultats mettent en évidence un niveau élevé de satisfaction des communes et des usagers notamment concernant le pilotage et la qualité des travaux réalisés par le SDEHG ainsi que pour la qualité de la prestation d'entretien de l'éclairage public. Toutefois, une amélioration devra être apportée aux délais de réalisation des travaux, jugés parfois trop longs.

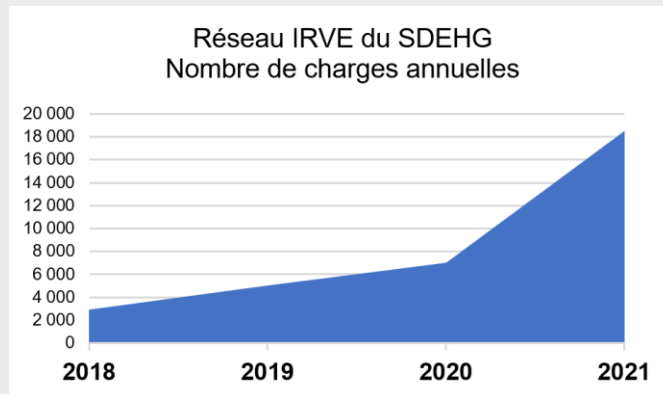
Bornes de recharge du SDEHG : + 165% de fréquentation par rapport à 2020



Le SDEHG est gestionnaire d'un réseau de 100 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en Haute-Garonne depuis 2018. Ces bornes publiques sont réparties de manière homogène sur le territoire du département – hors Toulouse Métropole – afin qu'un utilisateur ne soit jamais à plus de 15 km de l'une d'elles. Chaque borne est équipée de 2 points de charge et permet une recharge de type accéléré (22 KVA). Elles sont implantées sur des lieux centraux, facilement accessibles et à proximité de services (bâtiments administratifs, commerces...).

En 2021, 18 500 charges ont été effectuées sur le réseau d'IRVE du SDEHG, soit une explosion de + 165% de fréquentation par rapport à 2020, témoignant ainsi de l'engouement exponentiel pour le véhicule électrique.

Les IRVE les plus utilisées sont celles de Bagnères-de-Luchon, Castanet-Tolosan, Seysses et Villefranche-de-Lauragais, avec jusqu'à 90 charges mensuelles effectuées en moyenne sur les 6 derniers mois.



Les derniers communiqués

- [Le Syndicat d'énergie adopte son programme d'actions pour 2022-2026](#)
- [A la rencontre des élus des commissions territoriales à Lilhac](#)
- [A la rencontre des élus des commissions territoriales à Labroquère](#)

Les comptes-rendus des réunions du Comité

- [Comité Syndical du 28 janvier 2022](#)
- [Comité Syndical du 20 octobre 2021](#)

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

9 rue des 3 Banquets – CS 58021 – 31080 Toulouse Cedex 6
www.sdehg.fr